

Gourrier de Tourcoing

JOURNAL REPUBLICAIN HEBDOMADAIRE

ABONNEMENTS 6 mois fr. 2.50
 un an fr. 5.00
 Départements et Etranger: le port en sus

Rédaction & Administration
 1 bis, Rue de Renaix, TOURCOING

INSERCTIONS Annonces... a ligne, 10 cent.
 Réclames... id. 40 cent.
 Demandes d'emploi: id. 10 cent.

LE COURRIER DE TOURCOING
 est en vente :

au Débit de tabacs, Grand'Place
 chez M. Duquennoy débitant de
 tabacs, rue d'Anvers.
 chez M. Cyrille Vannesbus li-
 braire, rue de la Dime.
 chez M. Emile Vannesbus, libraire
 1 de du Midi.
 Aux Bibliothèques de la Gare
 (Intérieur et extérieur).

JEU DE BASCULE

Tant que la convention de 1895 a
 semblé comporter des profits pour la
 France, tant que notre allié a servi de
 jolis revenus à notre petite épargne,
 en un mot, tant que la Russie n'a pas
 eu d'his-toires, les grands hommes
 qui nous dirigent se sont toujours
 montrés d'un touchant accord pour se
 cramponner à l'alliance franco-russe.
 Il a suffi d'une guerre malheureuse
 et des lamentables revers essayés par
 les armées et par la marine du Tsar
 pour voir s'opérer un brusque change-
 ment dans leur attitude. Sans oser
 parler ouvertement d'une dénonciation
 définitive, ils en viennent à se deman-
 der si l'affaiblissement de notre allié
 ne nous a pas mis en état d'infériorité
 vis-à-vis des autres puissances armées
 de l'Europe et si, cela étant, le moment
 ne serait pas choisi pour chercher ail-
 leurs un concours et un appui qui
 eût été devenu utiles.

Admettez un instant, par simple
 hypothèse, que le contraire se fut pro-
 duit. Imaginez-vous que, la France
 ayant eu le dessous dans une grande
 guerre, le gouvernement de Saint-
 Germain, le gouvernement de Saint-
 Pierrebourg ou la presse russe en vien-
 nent à tenir pour lettre morte le pacte
 qui nous permit de reprendre notre
 place, la première, dans le concert
 des nations, et voyez d'ici les véhé-
 mentes apostrophes et les foudroyantes
 philippiques qui partiraient de chez
 nous à l'adresse de nous à l'adresse
 de nos faux amis! Voilà ce qu'on
 devrait se dire davantage en France.

Mais puisqu'une telle pensée a pu
 naître dans les milieux intellectuels
 des nos hommes d'Etat aimant à
 s'inspirer, puisqu'on a réellement songé
 à battre en brèche l'influence russe
 dans nos relations extérieures, exami-
 nons donc à quelle autre nation nous
 tenterions les bras et de quelle autre
 puissance la France pourrait se faire
 le complice sinon l'obligé.

Le rapprochement avec l'Angleterre
 avait été une heureuse inspiration.
 Préparée par M. Delcassé, l'entente
 cordiale avait intelligemment passé
 l'éponge sur les griefs anciens et réci-
 proques et l'on avait également oublié
 des deux côtés du détroit, nous, l'in-
 cident de Fachoda, nos voisins, la vive
 antipathie que nous avions témoignée
 lors de la guerre du Transvaal.

Il s'est trouvé que l'Allemagne, in-
 quiescés par une réconciliation qui se
 produisait juste au moment où les rela-
 tions commençaient à devenir assez
 difficiles entre les cabinets de Londres
 et de Berlin, a vu d'un mauvais œil
 le flirt gracieux mais peu compromettant
 engagé avec nos voisins. L'empereur
 Guillaume II, qui rêva d'étendre
 le monde et dont les fantasmes sont aussi
 fréquentes que déconcertantes, nous a
 tardivement montré les dents à propos

du Maroc.
 Il n'en a pas fallu davantage pour
 affoler nos prétendus diplomates et
 pour faire perdre la boussole aux
 pilotes qui nous guident tant bien que
 mal. Au lieu de faire état de l'arran-
 gement que nous avons passé à ce
 sujet avec l'Angleterre et avec l'Espa-
 gne, au lieu de laisser entendre à
 notre belliqueux voisin qu nous
 n'avons rien à craindre de lui, nous
 avons immédiatement couché les
 poudres.

On lui a fait la galanterie de se sé-
 parer de M. Delcassé le jour même du
 mariage du prince héritier et il l'a si
 peu reconnue qu'il a consacré par la
 distinction princière à conférer le même
 jour au chancelier de Bismarck le pitoyable
 échec subi par la diplomatie fran-
 çaise dans la question marocaine.

Va-t-on aller plus loin? Va-t-on,
 comme le bruit ridicule en a couru
 dans les couloirs le jour de la démis-
 sion de M. Delcassé, abandonner le
 Dahomey à l'Allemagne en échange de
 notre liberté d'action au Maroc?
 C'est d'effroyablement croyable, mais il
 faut s'attendre à tout. La déplorable
 politique intérieure et si peu française
 que nous subissons depuis quelques
 années marque fatalement son em-
 preinte sur notre politique étrangère et
 si nous sommes surpris d'une chose,
 c'est tout simplement de ce qui est le
 mécanisme ne se soit pas détraqué
 plus tôt.

Reste à savoir comment nous nous
 y prendrons le jour où l'Angleterre,
 vexée de notre faiblesse à l'égard de
 l'Allemagne, nous fera grise mine à
 son tour. Nous ne saurions, en effet,
 pratiquer ce petit manège bien long-
 temps, car tout s'use, et il faudra bien
 que nous cessions d'imiter ces amou-
 reux volages et inconstants qui cou-
 rent de la brune à la blonde et de la
 blonde à la brune sans jamais se fixer.
 C'est un jeu de bascule qu'on peut
 encore admettre passable entre répu-
 bliques sud-américaines. Mais il répug-
 ne à notre caractère comme à notre
 passé de nous prêter à ces mesquines
 combinaisons dont le ridicule n'exclut
 pas le danger.

Paul ERNST.

INFORMATIONS

Le Sénat est tout entier à la discussion
 du rapport de M. Strauss sur l'assistance obli-
 gatoire aux vieillards, infirmes et incurables.
 L'application pratique de la réforme soulève,
 au point de vue budgétaire, de nombreuses
 préoccupations à très débiter.

Nous nous, vendredi, le Sénat est allé jusqu'à
 l'article 90 qu'il a adopté, a voté d'ailleurs jus-
 qu'au moment où le Sénat a été appelé à voter
 sur les deux derniers paragraphes de l'ar-
 ticle 1er.

Le renvoi jeudi à la suite de la discussion
 — Mardi, la commission des conseils des
 prud'hommes a reçu les délégués de la fédéra-
 tion des industriels et des commerçants français,
 au point de vue budgétaire, de nombreuses
 préoccupations à très débiter.

Le tirage au sort a attribué le siège d'ac-
 tuellement vacant par la mort du duc d'An-
 dret Pasquier, sénateur inamovible. On parle
 déjà de la candidature de M. Léon Bourgeois,
 ancien président du conseil, qui devrait passer
 de la Chambre au Sénat.

La Chambre a repris, dans les séances du
 soir la discussion de la séparation des Eglises
 et de l'Etat.
 Par l'article 10, par 235 voix contre 276, elle
 a pris en considération est amendement de M.
 Flandin, combiné par la commission et par le
 gouvernement parce qu'il détruit la préséance
 de la dévolution des édifices de culte:
 « L'Etat, les départements et les communes,
 propriétaires des édifices servant à l'exercice des
 cultes, en concédant la jouissance aux associa-
 tions catholiques par baux emphytéotiques con-
 cernés pour une durée de 99 ans, moyennant
 un loyer annuel de 50 francs.
 « Ces baux concèdent aux associations cat-
 holiques au paiement des charges, contributions

et réparations de toute nature prévues par le
 loi de 1891 et 1901, sans réserve de droits de
 obligations résultant pour l'Etat de la loi du
 31 Mars 1887 sur la protection des monuments
 historiques ».

C'est dans cet esprit que l'article 10 a été
 défilé et adopté. Et voici le texte sur lequel
 nous insistons parce qu'il est, en
 quelque sorte, le chef de route du projet:
 « Art. 10. — Les édifices qui ont été mis à la
 disposition de la commune ou qui, en vertu de
 la loi du 18 germinal an X, sont affectés à l'exer-
 cice public des cultes ou au logement de leurs minis-
 tres (cathédrales, églises, chapelles, temples,
 synagogues, archevêchés, évêchés, presbytères,
 séminaires, ainsi que leurs dépendances immo-
 bilières et les objets mobiliers qui y sont affectés
 au moment où les édifices ont été mis à la
 disposition des cultes, sont et demeurent propriété
 de l'Etat, des départements et des communes ».

Par ce texte on a pu voir que nous sommes
 aux 118 et 119 du projet de loi, et que l'Etat, les dé-
 partements et les communes seraient propriétaires,
 y compris les facultés de théologie protes-
 tante, il sera procédé conformément aux articles
 suivants.

La jouissance de ces édifices comme de leur
 mobilier est définie par l'article 11, adopté sans
 grand débat et qui stipule aussi dans quelles
 conditions exceptionnelles elle pourra être inter-
 rompue et le cas échéant on pourrait être fait par
 décret, sans recours au Conseil d'Etat.

Mardi, reprenant l'ancien projet de loi de la
 République, la Chambre a entamé la discussion
 des articles relatifs à la jouissance de ces archi-
 vées ecclésiastiques, presbytériennes, séminaires et
 facultés de théologie protestante.

L'article 12 a été voté.
 Dans la soirée de ce même jour, la discussion
 du projet d'affaiblissement de droits sur les usages
 étrangers de nos ports a été votée. L'industrie
 lyonnaise et du projet de répression des
 fraudes sur les vins.
 Elle n'en est pas encore arrivée aux votes.

La grosse affaire pour le moment est
 le règlement de notre différend avec l'Allemagne
 au sujet du Maroc.

C'est pour l'exiger dans une nouvelle voie
 la voie de la conciliation que M. Rouvier a pris
 momentanément la direction des affaires étrangères.
 L'opinion a été étonnée, il y en a comme
 symptômes l'accueil tout spécial que l'Etat
 de représenter la France au mariage du Kronprinz
 et l'empereur allemand par l'ambassadeur d'Alle-
 magne, prince Radzinski, a mis à rentrer à Paris
 pour ce premier acte de négociation.

M. Rouvier reste aux finances. Il se propose
 de faire appel, pour la succession de M. Del-
 cassé, à MM. Léon Bourgeois et de Freycinet et,
 à leur défaut, dit-on, à M. Constant, ambassa-
 deur à Constantinople.

Divers ministres ont profité des vacances
 de la Pentecôte pour se montrer en province.
 Le voyage de la saisonnalité a été celui de
 M. Rouvier, ministre de l'Intérieur, à Angou-
 lême, son pays d'origine. Au banquet qui lui a
 été offert, ses déclarations ont été très remar-
 quées et sont très commentées depuis.

Les militaires qui ont acquiescé de ce
 succès de leur situation de famille, de leur
 sera reconnue. Quant aux hommes de la classe
 1902 qui se trouveront dans cette situation, ils
 seront libérés avec la classe 1901, c'est-à-dire à
 l'issue des opérations militaires d'automne.

Le général de division Lebon, de l'armée de
 l'artillerie, a été nommé au commandement vacant
 du 7^e corps d'armée.

Le commandant, le ministre de la Guerre recom-
 mande, pour les prochaines grandes manœuvres,
 l'application des marches et exercices de nuit. Le
 général Brugère vient de demander au ministre
 d'autoriser à cet effet, l'usage et l'emploi des pro-
 jecteurs électriques. Il lui résoudra qu'à l'avenir
 les attaques de nuit prendront une grande impor-
 tance, et que l'emploi des projecteurs pourrait
 jouer un très grand rôle, soit en éclairant un
 terrain momentanément au point d'obscurité, soit en
 aveuglant l'ennemi lorsqu'il se trouve sur la
 défensive.

Nous aurons prochainement la pièce de dix
 centimes en nickel. Le modèle vient d'être
 exécuté par Dubois et l'on en dit le plus grand
 bien. Son diamètre est intermédiaire entre celui
 des pièces de 1 franc et de cinquante centimes.
 Le ministre des Finances a mis à l'essai, à la
 Monnaie, cette nouvelle monnaie divisionnaire
 qui possède sur les autres les avantages de la
 propriété et de la manipulation facile.

Pour donner à la carte d'électeur toute son
 utilité comme pièce d'identité, le ministre
 de l'Intérieur va charger les préfets d'inviter
 les municipalités à veiller en ce que toutes les car-
 tes électorales portent, au moment où elles sont
 remises aux titulaires:

« Le signataire du maire ou de son suppléant
 légal.
 « L'empreinte de cachet ou timbre de la mairie.
 Quant à la signature de l'électeur, elle doit
 être apposée avant l'admission ou accrédité pour
 servir de preuve d'identité.

REVUE POLITIQUE

C'est au moment où le combisme est en train
 de porter tous ses fruits et où l'anarchie corse
 jusqu'à l'administration et fessés tous les rouages
 de l'appareil gouvernemental qu'un ministre de
 M. Rouvier, M. Rostu, au lieu de s'occuper à
 rendre à l'Agriculture les bras qui lui manquent,
 proclame comme on a fait: « Nous n'avons
 qu'un seul, continuer cette politique qui a été
 inaugurée par M. Waldeck Rousseau et par M.
 Combes ».

Il est vrai que, tandis que parait ainsi à Lyon,
 notre grand-prêtre de Cérès, le ministre de l'In-
 térieur, M. Rostu, dit à Angoulême: « C'est
 en ce moment nos efforts et nos pensées que nous
 pourrions passer la France au rang qui lui est
 dans le monde. Donnons aussi à notre pays les
 instruments dont il a besoin, et évitons tout ce
 qui pourrait le diminuer ou l'écarter; donnons-
 lui une sorte de force et puissance, que nous devons
 aimer pour nous mêmes, pour la tranquillité de
 l'intérieur, pour la sauvegarde de nos traditions
 et de nos gloires. Une démocratie sans cesse
 agissante, imbue des idées de liberté doit être
 maître de son destin et pouvoir garantir l'ordre
 public, sans lequel tout déprécier, tout est miné.
 C'est parce que nous ne voulons pas voir s'affai-
 blir progressivement toutes les forces vives de
 notre pays que nous nous efforçons de résoudre tous ces
 problèmes sociaux de troubler l'ordre public ».

Voilà, j'imagine, un noble libéral et patriotique
 langage qui n'a rien de commun avec les combinaisons
 dont le collège de M. Dronne évoque le rade-
 cabinet; tout le monde y peut applaudir et la
 France et la République n'auraient qu'à se louer
 s'il se traduisait par des actes.

Malheureusement les actes manquent ou bien
 le contraire.
 Plus de gouvernement occulte, plus de Val-
 lard ni de sous-va-vardes, plus de délation,
 l'administration et le gouvernement au grand air
 — s'écrie, au résumé, M. Rouvier quand on
 semblait lui faire l'honneur de croire qu'il avait
 fait la suite du combisme, comme l'homme d'ac-
 tuelle et un vaste ministre de l'Agriculture...
 Et tout cela n'est que des mots, comme on
 nous a vu des mots les éloquentes déclarations
 de M. Dronne.

Dans les préférences, c'est toujours l'ancien
 combisme qui règne, le système des délégués
 fonctionnaires comme d'habitude, l'administration
 les mêmes personnes démissionnaires et avec la
 même rigueur et, plus ou moins ouvertement,
 les mêmes influences détiennent les mêmes profits
 et les mêmes préfixes.

Tout est contre-attaqué dans le gouvernement,
 la pyramide administrative est plantée sur sa
 pointe et on sent les fonctionnaires qui font au-
 jour'hui la loi à leurs chefs.

On a vu les agents de police se mettre en grève
 comme de simples fonctionnaires; on a refusé, dans
 un banquet présidé par leurs patrons, le ministre
 M. Dubief et le sous-secrétaire d'Etat, M. Béard,
 les postiers et les télégraphistes syndiqués pro-
 clamer qu'ils en avaient assez d'être exploités et
 de faire appeler à tous leurs camarades aux quatre
 coins du monde pour former une association cor-
 porative internationale qui nous débarrasserait du
 socialisme des entravantes frontières. M. Jaurès,
 qui était là, a ri, mais M. Dubief et son
 adjoint, le directeur des Postes, Télégraphes et
 Téléphones, M. Béard, qui est bien le type le plus
 achevé du rigueur radical couvant l'Etat socialiste,
 puisqu'il est dans l'ordre des choses, sans dévier et
 sans s'écarter.

En leur qualité d'intellectuels, les instituteurs
 ont encore dans le pion à tout le monde des
 fonctionnaires; ils ont carrément emboîté le pas
 au citoyen Hervé, ce compagnon qui voudrait
 voir « planté dans le fumier » le drapeau d'Israël
 et d'Australis et qui pêche la grève militaire à
 la porte de ses ossements. Peut-être s'agit-il
 de généraliser et de dire: « Les instituteurs ». C'est
 qui ont ouvert l'école nationale à l'enseignement
 sont encore, a-t-on dit, que la minorité, de
 moins ou province, mais est représenté pénétré de
 plus en plus les a emboîtés à dix tranquilles par
 le levain de l'indiscipline professionnelle.

Groupes modestement d'abord en fonctionnaires
 sociétés de secours mutuels, peu à peu les fonction-
 naires de tous ordres transformant les officiers
 en syndicats de résistance contre l'Etat-patron, à
 la tête desquels on se trouvera en face de la
 grande généralité de ces employés avant de voir
 celle des ouvriers.

Le scandale de Châteauneuf ne est le plus fré-
 quent de symptômes après celui de la grève de la
 police lyonnaise. Des centaines d'instituteurs et
 d'institutrices se sont réunis dans un banquet
 d'indignation pour protester contre le déplace-
 ment de l'inspecteur primaire qui jouait les sous-
 versés dans l'arrondissement et sont partis en
 guerre contre le ministre de l'Instruction publi-
 que, M. Biévois-Martin — encore un type assez
 réussi de radical jacobin — sous le prétexte
 d'un pion du collège qui jette feu et flamme
 dans un journal de pays contre le sous-préfet,
 le préfet, le recteur, le ministre et toute la lyra hié-
 rarhique.

Voilà tous les hommes et ce ne sont pas les
 bêtises paroles de M. Béard qui sont tout
 le fait, surtout lorsqu'on peut leur donner pour
 commentaire l'affirmation de M. Rostu.
 Le combisme porte ses fruits parce qu'on n'a
 pas eu le courage ni l'énergie de trancher l'arbre
 dans son racine.

CHRONIQUE LOCALE

TOURCOING

DONNANT DONNANT

Si un simple particulier qui, somme
 toute, ne risque que son propre avoir,
 s'entoure de toutes les précautions
 désirables quand il entreprend une
 affaire d'une certaine importance, a
 plus forte raison un Maire doit-il user
 de prudence et de circonspection quand
 il engage les ressources de ses admi-
 nistrés. C'est ce que faisait M. Hae-
 broucq, de regrettable mémoire, aussi
 les finances de la ville étaient-elles
 prospères quand il quitta la Mairie au
 même temps que la vie. Depuis ce
 temps les ressources ont augmenté
 dans une grande proportion, des sur-
 plus ont été contractés, et notre
 caisse municipale est aussi vide que
 le coffre-fort de Thérèse Humbert.
 Notre Maire jongle avec les millions
 comme le pâtre de foire avec des bou-
 taites, et le contribuable tourquennois
 reste indifférent. Nous lui pardon-
 nerions encore ses prodigalités, si elles
 tendaient à soulager les infortunes de
 ses administrés, mais malheureusement
 c'est ce qui le préoccupe le moins
 car sa seule ambition est de nous doter
 de palais qui n'ont pas une utilité im-
 médiatement. Non content de bâtir et de
 bâtir encore, il eût un beau jour l'idée
 géniale de faire une exposition à Tour-
 coing.

Cette idée d'abord vague, fut sou-
 ventement nourrie dans une vaste
 corbeille et quand il crut le moment
 propice, il s'en ouvrit à ses fidèles con-
 seillers. Ceux-ci en furent émerveillés
 et s'empressèrent de la topser non sans
 voter, par la bouche de Scalbert, des
 félicitations au grand homme.

Aucun ne fit observer qu'on eût
 de cette année, Liège attirerait une
 grande affluence de producteurs fran-
 çais et qu'en 1906, Amiens donnait une
 exposition régionale annoncée d'a-
 vance date.

Ce sont là considérations trop so-
 rieuses pour trouver place dans la
 boussole d'un Conseiller municipal.
 Le Maire avait parlé, il fallait obéir,
 sinon disparaître. L'exposition de
 Tourcoing était donc virtuellement
 décidée, et comme il en était dans les
 desseins de M. Dron d'en rester le
 seul inspirateur, on négla de deman-
 der l'avis de ceux qui, par leur situa-
 tion dans l'industrie et le commerce
 tourquennois, étaient les mieux qua-
 lifiés pour prêter le concours de leur
 expérience.

Les difficultés qu'il rencontrait tant
 pour la location des terrains que pour
 l'organisation initiale de l'exposition,
 donnèrent à réfléchir, et ce ne fut pas
 sans un amer regret, qu'il prit la ré-
 sulte résolution de former un comité.
 Hétons-nous de dire qu'il y employa
 toute sa science diplomatique, et qu'il
 réussit au delà de ses espérances.

Se rendant compte que les indus-
 triels et commerçants tourquennois
 professent à l'égard de sa personnalité
 politique, sinon un profond mépris,
 du moins une indifférence non dégu-
 sée, il ne voulut pas s'exposer à un
 refus significatif, et se servit adro-
 itement d'un industriel, jouissant
 d'une certaine influence dans le
 monde du commerce.

Ce précieux auxiliaire, a renoué
 depuis quelques années ses anciennes
 attaches, et par conséquent était tout
 désigné pour mener à bien cette
 tâche ingrate.
 Sur les instances de M. Dron, il se
 mit donc en campagne, et présenta la